

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

pouvoirs : 7

OBJET :

**LOTISSEMENT
« LE CHAILLOUET
NORD » -
ATTRIBUTION DES
MARCHÉS DE
TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2026-12

L'an deux mil vingt-six,
le : **Lundi 16 février**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2026.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Lionel GONNET a été nommé Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé une opération d'aménagement au lieudit « Le Chaillouet Nord » afin de permettre la réalisation d'un lotissement communal et la mise sur le marché de nouveaux terrains à bâtir.

Dans ce cadre, la commune a exercé son droit de préemption urbain pour acquérir plusieurs parcelles représentant une superficie globale de plus d'un hectare, en vue de la réalisation d'un lotissement communal à vocation résidentielle.

Après la démolition de la grange située sur ces terrains, la collectivité a décidé de réaliser cette opération en régie et a créé un budget annexe destiné à retracer l'ensemble des dépenses et des recettes liées à ce programme.

Le projet prévoit la création de 10 parcelles constructibles, dont la superficie sera comprise entre 686 m² et environ 1 000 m², permettant de proposer une offre foncière adaptée aux attentes des ménages tout en garantissant une intégration harmonieuse dans l'environnement existant.

Afin de permettre la viabilisation des terrains et leur commercialisation future, une consultation des entreprises a été lancée pour la réalisation des travaux de terrassement, de voirie, d'assainissement, de réseaux et d'espaces verts, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée alloti.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16 octobre 2025 et la date limite de remise des offres a été fixée au 14 novembre 2025.

Le marché a été décomposé en trois lots :

- Lot n°1 : Terrassements, assainissement et voirie
- Lot n°2 : Réseaux secs
- Lot n°3 : Espaces verts.

L'analyse des candidatures a permis de vérifier les capacités professionnelles, techniques et financières des entreprises, l'ensemble des candidats ayant été jugé recevable.

Les offres ont ensuite été examinées au regard des critères définis dans le règlement de consultation, à savoir : le prix (60 %), la valeur technique (35 %) et le délai d'exécution (5 %).

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 février 2026, a pris connaissance du rapport d'analyse des offres et a proposé l'attribution des marchés aux candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Synthèse des offres et classement :

Lot n°1 : Terrassement, assainissement et voirie

Classement	Candidat	Type d'offre	Technique /35	Prix /60	Délai /5	Note globale /100	Montant HT
1	EUROVIA	Base	31,0	60,0	4,6	95,6	267 319,00 €
2	GUERIN TP	Variante	24,75	57,9	4,1	86,75	276 978,82 €
3	GUERIN TP	Base	24,75	51,6	4,1	80,45	310 643,65 €
4	PIGEON TP	Base	28,05	45,1	5,0	78,15	356 004,11 €

L'offre de l'entreprise EUROVIA, classée première, est apparue comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Lot n°2 : Réseaux secs

Classement	Candidat	Technique /35	Prix /60	Délai /5	Note globale /100	Montant HT
1	RÉSEAUX ENVIRONNEMENT	26,3	60,0	5,0	91,3	58 774,00 €
2	ENSIO	21,3	50,5	4,5	76,3	69 791,05 €

L'offre de RÉSEAUX ENVIRONNEMENT, classée première, est apparue comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Lot n°3 : Espaces verts

Classement	Candidat	Technique /35	Prix /60	Délai /5	Note globale /100	Montant HT
1	PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT	27,5	60,0	4,5	92,0	11 353,49 €

L'offre de PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT a été jugée conforme aux exigences du marché et économiquement avantageuse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 février 2026, sur le classement des offres et l'attribution des marchés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ APPROUVE l'attribution des marchés de travaux relatifs à l'aménagement du lotissement communal « Le Chaillouet Nord » comme suit :

- Lot n°1 – Terrassement, assainissement et voirie : à la société SAS EUROVIA BASSE NORMANDIE, dont le siège social est situé ZI Caen Canal – Rue de la Mer – 14550 Blainville-sur-Orne, pour un montant de 267 319,00 € HT ;***
- Lot n°2 – Réseaux secs : à la société SAS RESEAUX ENVIRONNEMENT, dont le siège social est situé 954 Route des Sapins – 76110 Bréauté, pour un montant de 58 774,00 € HT ;***
- Lot n°3 – Espaces verts : à la société SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT, dont le siège social est situé 52 avenue du Thymerais – 28240 La Loupe, pour un montant de 11 353,49 € HT ;***

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE